

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00196

Numéro SIREN : 397 641 648

Nom ou dénomination : A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2019 sous le numéro de dépôt 5736

Greffe du tribunal de commerce de CHALON-SUR-SAÔNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/5736

Déposant :

Nom/dénomination : A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 397 641 648

N° gestion : 1994 B 00196

BILAN - ACTIF

mutualité obligatoire (article 53 A
Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **5 ROUTE DE DEMIGNY** 71530 FRAGNES Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **3 9 7 6 4 1 6 4 8 0 0 0 1 9** Néant ☐

				Exercice N clos le, 3 0 0 6 2 0 1 9	N-1 3 0 0 6 2 0 1 8
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	46 732	1 771
	Fonds commercial (1)	AH	AI	7 622	7 622
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	813	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	80 315	13 342
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	235 593	147 440
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	19 904	21 205
TOTAL (II)		BJ	BK	363 452	190 079
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ	160 253	127 134
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	41 402	1 566 360
	Autres créances (3)	BZ	CA	7 650	183 994
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	800 000	800 000
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	601 724	317 514
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	41 995	28 235
	TOTAL (III)	CJ	CK	49 052	3 354 325
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	412 504	3 544 404
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	19 904	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :			Créances :



[Signature]

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :18.0....0.0.0.....)				DA	180 000	180 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	2 695	2 695	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)				DD	18 000	18 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		BI			
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ			
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	247 951	305 127	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	1 022 850	974 895	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	353	986	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	419 857	524 583	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	640 565	385 261	
	Dettes fiscales et sociales				DY	810 229	858 562	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	14 748	2 718	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	635 802	232 802	
TOTAL (IV)				EC	2 521 555	2 004 913		
Ecart de conversion passif * (V)				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	3 544 404	2 979 812		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 521 555	2 004 913	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	353	353		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
								biens*	FG
	services*	FJ	7 205 834	FK	195 057	FL	7 400 891		
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée*					FM	(369 882)	(114 162)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	52 294	19 972	
	Autres produits (1) (11)					FQ	13	10	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 083 317	6 359 315	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 052 572	616 305
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 936 328	2 921 154
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	92 186	75 838
	Salaires et traitements*						FY	1 913 504	1 657 265
	Charges sociales (10)						FZ	686 423	602 840
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	62 109	52 234
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	1 842	21 605			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)						GE	23 034	5 777
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 767 998	5 953 026
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	315 319	406 293	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	198	245	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 695	1 720	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 894	1 965	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1	64	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1	64	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 893	1 901	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	317 213	408 194	



Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	10 615	1 244	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	16 017	8 319	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	2 040	1 870	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	28 672	11 433	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	2 650	3 303	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	19 627	1 639	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	22 277	4 941	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	6 395	6 492	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	75 657	109 559	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	7 113 883	6 372 717	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	6 865 932	6 067 590	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	247 951	305 127	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	{	produits de locations immobilières								HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	1 524	1 244		
	(3)	{	- Crédit bail mobilier *								HP	41 938	35 642
	- Crédit bail immobilier								HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ	180	181
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9)	Dont transferts de charges									A1	16 228	11 058
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9											
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
	Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
											22 277		28 672
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
											Charges antérieures		Produits antérieurs
	REGULARISATION AGEFIPH												1 524

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



30/06/201

Copie certifiée conforme
S / 21/03/2020 08:18:38
N° de dépôt - 2019/5736 / 397641648

J. J. [Signature]

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐

Designation de l'entreprise										Neant			
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.						CZ		D8		D9			
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I												
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	55 123	KE		KF	2 195		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	813	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	99 281	KT		KU	1 577		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	74 933	KW		KX	11 071		
		Matériel de transport *				KY	252 084	KZ		LA	36 894		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	53 285	LC		LD	5 101		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	480 396	LO		LP	54 643		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	21 205	1U		1V	195			
TOTAL IV					LQ	21 205	LR		LS	195			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	556 725	OH		OJ	57 037			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
INCORP.				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1	2								
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		CØ		DØ					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV	1 194	LW	56 125				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	813				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	7 202	MK	93 657				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM	3 662	MN	82 342			
		Matériel de transport			IV		MP	45 372	MQ	243 605			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	1 300	MT	57 086			
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW				
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA					
	Avances et acomptes			NC		ND		NE					
	TOTAL III			IY		NG	57 536	NH	477 502				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7					
	Autres participations			IØ		ØX		ØY					
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C					
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	1 500	2F	19 904				
	TOTAL IV			I3		NJ	1 500	NK	19 904				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	60 230	ØL	553 531	ØM	553 531			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022



Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	44 320	PF	3 334	PG	923	PH	46 732
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	813	PN		PO		PQ	813
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	79 403	QA	7 306	QB	6 394	QC	80 315
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	59 631	QE	3 446	QF	3 662	QG	59 414
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	122 063	QI	39 425	QJ	28 674	QK	132 814
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	35 716	QM	8 599	QN	950	QO	43 365
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	297 627	QV	58 775	QW	39 681	QX	316 721
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	341 947	OP	62 109	OQ	40 603	OR	363 452

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
mmobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
rais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
TOTAL I															
utres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL II															
terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
ist. techniques at. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
rais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL IV															
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission/d'emprunt à étaler				Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations				SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	75 626	6U	1 842
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	9 690	6Y	2 040
	TOTAL III	7B	85 316	TY	1 842
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	85 316	UB	1 842
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 842	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

30/06/201

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT	19 904	UV	19 904	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	45 805		45 805				
	Autres créances clients	UX	1 561 956		1 561 956				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY	6 950		6 950				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	495		495				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	81 224		81 224			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	92 631		92 631			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	7 650		7 650				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 694		2 694				
	Charges constatées d'avance	VS	41 995		41 995				
	TOTAUX		VT	1 861 304	VU	1 861 304	VV		
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	353		353						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	419 857		419 857						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	640 565		640 565						
Personnel et comptes rattachés		8C	308 749		308 749						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	206 144		206 144						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	258 389		258 389						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	36 946		36 946						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	14 748		14 748						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	635 802		635 802						
TOTAUX		VY	2 521 555	VZ	2 521 555						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	633	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							



Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 1 | 9

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WA	247 951		
		de son conjoint						WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	3 539				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	1 586	5 125			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	828	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		963				
	Amendes et pénalités	WJ	135	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								Y7	78 057	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8			
				- imposées au taux de 0 %				ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme				WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	4 000	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR	336 096	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV				
				- imposées aux taux de 0 %				WH				
				- imposées aux taux de 19 %				WP				
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
				- imputées sur les déficits antérieurs				XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
Mesures d'incitation	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations										2A	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :										XA	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement *										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			XF		
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3						
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF						
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXTI2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arriere du déficit		ZI		XG	38 922		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
								TOTAL II	XH	39 623		

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	296 473	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	296 473	XO



Signature

30/06/201

Copie certifiée conforme
S / 21/03/2020 08:18:38
N° de dépôt - 2019/5736 / 397641648

J. J. J.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(C
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(C
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(C

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	195 369
--	----	---------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	

Provisions pour risques et charges *

	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	

Provisions pour dépréciation *

	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	

Charges à payer

TVTS	9K	828	9L	701
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	828	YO	701

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	305 127		- Autres réserves	ZD	105 127						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	200 000						
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	305 127		Report à nouveau	ZG							
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	305 127				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	189 605	)	YQ	78 831		119 084					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES FUSILLES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	804 663		912 385					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		)	XQ	21 339		7 646					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 452 813		1 493 637					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	48 665		23 753					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	608 848		483 734					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 936 328		2 921 154					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	40 947		30 514					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z	51 239		45 324						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	92 186		75 836					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	1 386 980		1 205 296					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	751 084		698 359					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB	1 615 996							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).



Signature

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7	CF ETAT ANNEXE	60 230	40 603		19 627
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						
		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
		⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
					19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7	16 017	(3 610)	(3 610)				
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)				(3 610)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)				(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

30/06/201

Copie certifiée conforme
S / 21/03/2020 08:18:38
N° de dépôt - 2019/5736 / 397641648

J.
Zander

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	N-5				
	1ter et 1 quater du CGI)				
	N-6				
	(à préciser) au titre de : N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☒

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2018		et clos le : 30/06/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	41
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	2
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	7 400 891
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	7 400 891
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	13
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	13
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	1 052 572
Variation négative des stocks				OQ	369 882
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	2 873 051
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Frais déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	23 034
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	4 318 539
V- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	3 082 366
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	3 082 366
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	7 400 891	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					41
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	8 460 920	
Période de référence		GY	01/07/2018	GZ	30/06/2019
Date de cessation			HR		

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 9 N° SIRET 3 9 7 6 4 1 6 4 8 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

ADRESSE (voie) 5 ROUTE DE DEMIGNY

CODE POSTAL 71530 VILLE FRAGNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4 0 0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination SAS PR FINANCE

N° SIREN (si société établie en France) 500717350 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 4 000

Adresse : N° 5 Voie ROUTE DE DEMIGNY

Code postal 71530 Commune FRAGNES Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



[Signature]

ANNEXE DU 01/07/2018 AU 30/06/2019

CAGEC COTELLE-HUBERT
19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE
03.85.48.62.78



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 544 404.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 400 891.33 Euros et dégageant un bénéfice de 247 950.69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1. Suite à la procédure de redressement judiciaire en date du 20 janvier 2011, le Tribunal de Commerce a adopté le plan de continuation en date du 5 janvier 2012. Ce plan prévoit un remboursement à 100% des dettes sur une durée de 10 ans pour un passif total arrêté à la somme de 964 177 euros.

Pour faciliter la lecture des comptes annuels, les dettes du redressement judiciaire ont été regroupées sous la rubrique "Emprunts et dettes financières diverses" compte 168061 et 168062, constituant ainsi un mode de financement stable. Au titre de l'exercice, l'entreprise a remboursé la somme de 105 544 euros.



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Par ailleurs des créances non produites ou hors délais s'élèvent à la somme de 104 459 euros. Par respect du principe de prudence, le profit latent en résultant sera constaté à la clôture de réalisation du plan de redressement.

2. Le 29.11.2010, la société a procédé au rachat de deux crédits-bails immobiliers dont la valeur comptable inscrite à l'actif s'élève à 1,15 euros. La valeur vénale s'élève à 360 000 euros.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 56 772 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	56 772
Total	56 772

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	55 123		2 195
Constructions sur sol propre		813		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		99 281		1 577
Installations générales agencements aménagements divers		74 933		11 071
Matériel de transport		252 084		36 894
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		53 285		5 101
	TOTAL	480 396		54 643
Prêts, autres immobilisations financières		21 205		199
	TOTAL	21 205		199
	TOTAL GENERAL	556 725		57 037

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		1 194	56 125	56 125
Constructions sur sol propre				813	813
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 202	93 657	93 657
Installations générales agencements aménagements divers			3 662	82 342	82 342
Matériel de transport			45 372	243 605	243 605
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 300	57 086	57 086
	TOTAL		57 536	477 502	477 502
Prêts, autres immobilisations financières			1 500	19 904	19 904
	TOTAL		1 500	19 904	19 904
	TOTAL GENERAL		60 230	553 531	553 531

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL 44 320	3 334	923	46 732
Constructions sur sol propre	813			813
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	79 403	7 306	6 394	80 315
Installations générales agencements aménagements divers	59 631	3 446	3 662	59 414
Matériel de transport	122 063	39 425	28 674	132 814
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 716	8 599	950	43 365
	TOTAL 297 627	58 775	39 681	316 721
	TOTAL GENERAL 341 947	62 109	40 603	363 452



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 334				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 306				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 446				
Matériel de transport	39 425				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 272	6 327			
TOTAL	52 448	6 327			
TOTAL GENERAL	55 782	6 327			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	75 626	1 842	36 066		41 402
Autres provisions pour dépréciation	9 690		2 040		7 650
TOTAL	85 316	1 842	38 106		49 052
TOTAL GENERAL	85 316	1 842	38 106		49 052
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		1 842	36 066 2 040		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 904	19 904	
Clients douteux ou litigieux	45 805	45 805	
Autres créances clients	1 561 956	1 561 956	
Personnel et comptes rattachés	6 950	6 950	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	495	495	
Impôts sur les bénéfices	81 224	81 224	
Taxe sur la valeur ajoutée	92 631	92 631	
Groupe et associés	7 650	7 650	
Débiteurs divers	2 694	2 694	
Charges constatées d'avance	41 995	41 995	
TOTAL	1 861 304	1 861 304	



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	353	353		
Emprunts et dettes financières divers	419 857	419 857		
Fournisseurs et comptes rattachés	640 565	640 565		
Personnel et comptes rattachés	308 749	308 749		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	206 144	206 144		
Taxe sur la valeur ajoutée	258 389	258 389		
Autres impôts taxes et assimilés	36 946	36 946		
Autres dettes	14 748	14 748		
Produits constatés d'avance	635 802	635 802		
TOTAL	2 521 555	2 521 555		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	633			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	45.0000	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial acheté	7 622			7 622	
Total	7 622			7 622	

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour
tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	751
AVOIR A RECEVOIR	1 450
PAR TOTAL	90
PAR GAN/CPAM	1 154
INTERETS COURUS A RECEVOIR	687
Total	4 132



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détail des charges à payer

	Montant
SOUS-TRAITANCE	5 435
OUTILLAGE	246
FOURNITURES	565
EDF GDF	599
CARBURANT	126
INTERIMAIRES	28
HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	510
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	4 531
VETEMENTS DE TRAVAIL	5
TELEPHONE INTERNET	206
SERVICES BANCAIRES	3 061
HONORAIRES AVOCAT	1 320
FRAIS DEPLACEMENTS	2 655
COTISATIONS	910
EAU	339
LA POSTE	303
MAINTENANCE INFORMATIQUE	22
HONORAIRES MANDATAIRE	2 767
LOCATION MATERIEL	52
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	93
LOYERS CHANAS	52
HONORAIRES DIVERS	492
COMPLEMENT REMUNERATION	56 980
CONGES A PAYER	132 904
RTT A PAYER	8 719
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	9 347
FORMATION CONTINUE	8 013
CHARGES SOCIALES SUR COMPLEMENT REMUNERATION	25 775
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	62 465
CHARGES SOCIALES SUR RTT A PAYER	4 076
EFFORT CONSTRUCTION	10 130
COMITE ENTREPRISE	5 401
TVTS	828
CVAE	24 450
COREM	2 428
TAXES FONCIERES	2 448
CFE	1 452
Total	379 733



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCES	720		
CADEAUX CLIENTELE	2 845		
VETEMENTS DE TRAVAIL	8 363		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 499		
LOCATIONS	173		
DOCUMENTATION	99		
CREDITS-BAILS	2 055		
MAINTENANCE INFORMATIQUE	11 998		
COTISATIONS	2 067		
TELEPHONE	164		
EDF	100		
FORMATIONS	4 645		
FOURNITURES	3 720		
ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	537		
MEDECINE DU TRAVAIL	191		
ENTRETIEN BATIMENT	1 084		
AZIMUT	58		
DEPLACEMENTS	121		
SERVICES BANCAIRES	62		
TICKETS RESTAURANT	495		
Total	41 996		



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TRAVAUX CONSTATES D'AVANCE	635 802		
Total	635 802		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

	Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					189 605	189 605
Amortissements						
- cumuls exercices antérieurs					74 789	74 789
- dotations de l'exercice					37 921	37 921
Total					112 710	112 710
Redevances payées						
- cumuls exercices antérieurs					80 910	80 910
- exercice					40 252	40 252
Total					121 162	121 162
Redevances restant à payer						
- à un an au plus					34 909	34 909
- entre 1 et 5 ans					40 362	40 362
Total					75 270	75 270
Valeur résiduelle						
- à un an au plus					458	458
- entre 1 et 5 ans					3 103	3 103
Total					3 561	3 561

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	83 529
45 à 54 ans	11 à 20 ans	55 264
35 à 44 ans	21 à 30 ans	32 848
moins de 35 ans	plus de 30 ans	6 643
Engagement total		178 284



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Hypothèses de calculs retenues

Départ volontaire à 62 ans

Droits accumulés avec projection salariale

Rotation lente - Taux d'actualisation 1,50%

Une étude actuarielle effectuée par Arial CNP Assurances valorise le passif social de l'Entreprise ART INDUSTRIE BOURGOGNE à 178 284 euros.

Un versement volontaire pour provision IFC a été fait sur l'exercice pour un montant de 100 000 euros.



ART INDUSTRIE BOURGOGNE
Société par actions simplifiée
au capital de 180 000 euros
5 route de Demigny
71530 FRAGNES

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

COMPTES ANNUELS
DU 30 JUIN 2019

Bruno SLIWAK
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Dijon
20 place Mathias
71100 CHALON-SUR-SAONE
Tél : 03.85.97.59.90 Fax : 03.85.97.59.97
Mail : bruno.sliwak@fr.oleane.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 DECEMBRE 2019

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'article 40 des statuts de votre société en date du 28 juin 1994, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « ART INDUSTRIE » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe sur « Informations générales complémentaires » :

- Poursuite du plan de continuation adopté le du 5 janvier 2012.
- Valeur vénale de rachat de crédit-bail immobilier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La bonne application de la mise en œuvre des principes comptables.
- La pertinence des informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

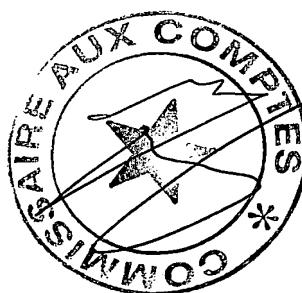
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A CHALON SUR SAONE,
L'AN DEUX MIL DIX NEUF
LE TRENTE NOVEMBRE

Bruno SLIWAK
Commissaire aux Comptes



Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 5 ROUTE DE DEMIGNY		71530 FRAGNES	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 39764164800019		Néant ☐	
		Exercice N clos le. 30062019	
		N-1 30062018	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	48 502
Fonds commercial (1)		AH	7 622
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	813
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	93 657
Autres immobilisations corporelles		AT	383 033
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	19 904
TOTAL (II)		BJ	553 531
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	160 253
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 607 761
Autres créances (3)		BZ	191 644
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	800 000
Disponibilités		CF	601 724
Charges constatées d'avance (3)*		CH	41 995
TOTAL (III)		CJ	3 403 377
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 956 908
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	19 904
Clause de réserve de propriété *			
Immobilisations :			
Stocks :			
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
(3) Part à plus d'un an :			



Signature

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :180....000.....)	DA	180 000	180 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 695	2 695
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	18 000	18 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	574 204	469 077
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	247 951	305 127
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 022 850	974 899
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	353	986
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	419 857	524 583
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	640 565	385 261
	Dettes fiscales et sociales	DY	810 229	858 562
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	14 748	2 718
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	635 802	232 802
	TOTAL (IV)	EC	2 521 555	2 004 913
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 544 404	2 979 812
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 521 555	2 004 913
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	353	353

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Signature

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
		biens*						
	services*	FG	7 205 834	FH	195 057	FI	7 400 891 6 452 499	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 205 834	FK	195 057	FL	7 400 891 6 452 499	
	Production stockée*					FM	(369 882) (114 162)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	52 294 19 972	
Autres produits (1) (11)					FQ	13 10		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 083 317 6 359 319	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 052 572 616 309
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 936 328 2 921 154
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	92 186 75 838
	Salaires et traitements*						FY	1 913 504 1 657 269
	Charges sociales (10)						FZ	686 423 602 840
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	62 109 52 234
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	23 034 5 777
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 767 998 5 953 026
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	315 319 406 293	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	198 245
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 695 1 720
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	1 894 1 965
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 893 901	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	317 213 408 194	

SAIRE AIX COMPTES

64

64

901

194

Dossier N° 023000 en Euros

Edité le 16/11/2019 à 14:28

CAGEC COTÉLLE HUBERT



Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 615	1 244
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	16 017	8 319
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 040	1 870
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 672	11 433
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 650	3 303
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	19 627	1 639
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 277	4 941
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6 395	6 492
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	75 657	109 559
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 113 883	6 372 717
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 865 932	6 067 590
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	247 951	305 127
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG	1 524	1 244
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	41 938	35 642
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	180	181
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	16 228	11 058
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) Cf état annexe		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		22 277	28 672	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
REGULARISATION AGEFIPH			1 524	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.



Signature

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant		
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	55 123	KE		KF	2 195	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	813	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	99 281	KT		KU	1 577	
		Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	74 933	KW		KX	11 071	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	252 084	KZ		LA	36 894	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	53 285	LC		LD	5 101	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes		LK		LL		LM			
		TOTAL III	LN	480 396	LO		LP	54 643		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
		Autres participations		8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières			1T	21 205	1U		1V	199		
TOTAL IV			LQ	21 205	LR		LS	199		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	556 725	OH		OJ	57 037	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	1 194	LW	56 125	IX	56 125	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB	813	MC	813	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	7 202	MK	93 657	ML	93 657	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	3 662	MN	82 342	MO	82 342	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	45 372	MQ	243 605	MR	243 605	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	1 300	MT	57 086	MU	57 086	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF			
	TOTAL III	IY	NG	57 536	NH	477 502	NI	477 502		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU		M7		OW			
	Autres participations	IO	OX		OY		OZ			
	Autres titres immobilisés	II	2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	1 500	2F	19 904	2G	19 904		
	TOTAL IV	I3	NJ	1 500	NK	19 904	2H	19 904		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	OK	60 230	OL	553 531	OM	553 531

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 023000 en Euros.

Edité le 18/11/2019 à 14:28

CAGEC COTELLE-HUBERT



Signature

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	44 320	PF	3 334	PG	923	PH	46 732
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	813	PN		PO		PQ	813
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	79 403	QA	7 306	QB	6 394	QC	80 315
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	59 631	QE	3 446	QF	3 662	QG	59 414
	Matériel de transport	QH	122 063	QI	39 425	QJ	28 674	QK	132 814
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	35 716	QM	8 599	QN	950	QO	43 365
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	297 627	QV	58 775	QW	39 681	QX	316 721
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	341 947	OP	62 109	OQ	40 603	OR	363 452

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobiliations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *					Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler											Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations											SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Signature

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	75 626	6U	1 842
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	9 690	6Y	36 066
	TOTAL III	7B	85 316	TY	1 842
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	85 316	UB	1 842
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	1 842	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK
				2 040	

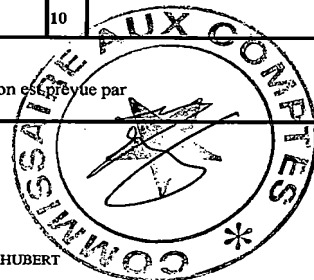
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Signature

SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

5 ROUTE DE DEMIGNY

71530 FRAGNES

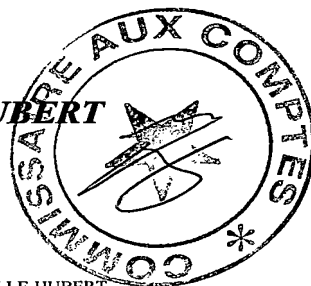
ANNEXE DU 01/07/2018 AU 30/06/2019

CAGEC COTELLE-HUBERT

19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

03.85.48.62.78



CAGEC COTELLE-HUBERT

Dossier N° 023000 en Euros.

Edité le 18/11/2019 à 14:28



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 544 404.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 400 891.33 Euros et dégageant un bénéfice de 247 950.69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1. Suite à la procédure de redressement judiciaire en date du 20 janvier 2011, le Tribunal de Commerce a adopté le plan de continuation en date du 5 janvier 2012. Ce plan prévoit un remboursement à 100% des dettes sur une durée de 10 ans pour un passif total arrêté à la somme de 964 177 euros.

Pour faciliter la lecture des comptes annuels, les dettes du redressement judiciaire ont été regroupées sous la rubrique "Emprunts et dettes financières diverses" compte 168061 et 168062, constituant ainsi un mode de financement stable. Au titre de l'exercice, l'entreprise a remboursé la somme de 105 544 euros.



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Par ailleurs des créances non produites ou hors délais s'élèvent à la somme de 104 459 euros. Par respect du principe de prudence, le profit latent en résultant sera constaté à la clôture de réalisation du plan de redressement.

2. Le 29.11.2010, la société a procédé au rachat de deux crédits-bails immobiliers dont la valeur comptable inscrite à l'actif s'élève à 1,15 euros. La valeur vénale s'élève à 360 000 euros.

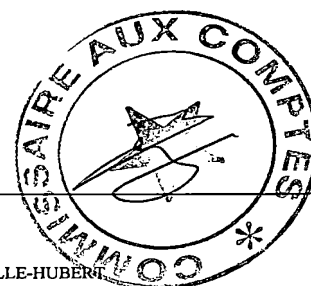
L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 56 772 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	56 772
Total	56 772

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	55 123		2 195
Constructions sur sol propre	813		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	99 281		1 577
Installations générales agencements aménagements divers	74 933		11 071
Matériel de transport	252 084		36 894
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 285		5 101
TOTAL	480 396		54 643
Prêts, autres immobilisations financières	21 205		199
TOTAL	21 205		199
TOTAL GENERAL	556 725		57 037

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 194	56 125	56 125
Constructions sur sol propre			813	813
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		7 202	93 657	93 657
Installations générales agencements aménagements divers		3 662	82 342	82 342
Matériel de transport		45 372	243 605	243 605
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 300	57 086	57 086
TOTAL		57 536	477 502	477 502
Prêts, autres immobilisations financières		1 500	19 904	19 904
TOTAL		1 500	19 904	19 904
TOTAL GENERAL		60 230	553 531	553 531

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	44 320	3 334	923	46 732
Constructions sur sol propre	813			813
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	79 403	7 306	6 394	80 315
Installations générales agencements aménagements divers	59 631	3 446	3 662	59 414
Matériel de transport	122 063	39 425	28 674	132 814
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 716	8 599	950	43 365
TOTAL	297 627	58 775	39 681	316 721
TOTAL GENERAL	341 947	62 109	40 603	363 452



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

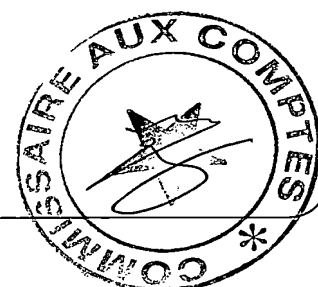
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 334				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 306				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 446				
Matériel de transport	39 425				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 272	6 327			
TOTAL	52 448	6 327			
TOTAL GENERAL	55 782	6 327			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	75 626	1 842	36 066		41 402
Autres provisions pour dépréciation	9 690		2 040		7 650
TOTAL	85 316	1 842	38 106		49 052
TOTAL GENERAL	85 316	1 842	38 106		49 052
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		1 842	36 066 2 040		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 904	19 904	
Clients douteux ou litigieux	45 805	45 805	
Autres créances clients	1 561 956	1 561 956	
Personnel et comptes rattachés	6 950	6 950	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	495	495	
Impôts sur les bénéfices	81 224	81 224	
Taxe sur la valeur ajoutée	92 631	92 631	
Groupe et associés	7 650	7 650	
Débiteurs divers	2 694	2 694	
Charges constatées d'avance	41 995	41 995	
TOTAL	1 861 304	1 861 304	



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	353	353		
Emprunts et dettes financières divers	419 857	419 857		
Fournisseurs et comptes rattachés	640 565	640 565		
Personnel et comptes rattachés	308 749	308 749		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	206 144	206 144		
Taxe sur la valeur ajoutée	258 389	258 389		
Autres impôts taxes et assimilés	36 946	36 946		
Autres dettes	14 748	14 748		
Produits constatés d'avance	635 802	635 802		
TOTAL	2 521 555	2 521 555		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	633			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	45.0000	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial acheté	7 622			7 622	
Total	7 622			7 622	

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	751
AVOIR A RECEVOIR	1 450
PAR TOTAL	90
PAR GAN/CPAM	1 154
INTERETS COURUS A RECEVOIR	687
Total	4 132



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détail des charges à payer

	Montant
SOUS-TRAITANCE	5 435
OUTILLAGE	246
FOURNITURES	565
EDF GDF	599
CARBURANT	126
INTERIMAIRES	28
HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	510
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	4 531
VETEMENTS DE TRAVAIL	5
TELEPHONE INTERNET	206
SERVICES BANCAIRES	3 061
HONORAIRES AVOCAT	1 320
FRAIS DEPLACEMENTS	2 655
COTISATIONS	910
EAU	339
LA POSTE	303
MAINTENANCE INFORMATIQUE	22
HONORAIRES MANDATAIRE	2 767
LOCATION MATERIEL	52
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	93
LOYERS CHANAS	52
HONORAIRES DIVERS	492
COMPLEMENT REMUNERATION	56 980
CONGES A PAYER	132 904
RTT A PAYER	8 719
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	9 347
FORMATION CONTINUE	8 013
CHARGES SOCIALES SUR COMPLEMENT REMUNERATION	25 775
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	62 465
CHARGES SOCIALES SUR RTT A PAYER	4 076
EFFORT CONSTRUCTION	10 130
COMITE ENTREPRISE	5 401
TVTS	828
CVAE	24 450
COREM	2 428
TAXES FONCIERES	2 448
CFE	1 452
Total	379 733



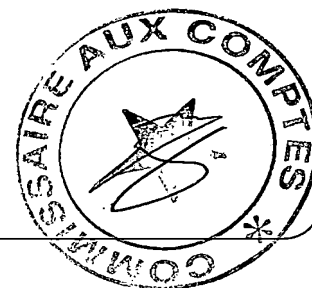
[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCES	720		
CADEAUX CLIENTELE	2 845		
VETEMENTS DE TRAVAIL	8 363		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 499		
LOCATIONS	173		
DOCUMENTATION	99		
CREDITS-BAILS	2 055		
MAINTENANCE INFORMATIQUE	11 998		
COTISATIONS	2 067		
TELEPHONE	164		
EDF	100		
FORMATIONS	4 645		
FOURNITURES	3 720		
ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	537		
MEDECINE DU TRAVAIL	191		
ENTRETIEN BATIMENT	1 084		
AZIMUT	58		
DEPLACEMENTS	121		
SERVICES BANCAIRES	62		
TICKETS RESTAURANT	495		
Total	41 996		



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TRAVAUX CONSTATES D'AVANCE	635 802		
Total	635 802		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				189 605	189 605
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				74 789	74 789
- dotations de l'exercice				37 921	37 921
Total				112 710	112 710
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				80 910	80 910
- exercice				40 252	40 252
Total				121 162	121 162
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				34 909	34 909
- entre 1 et 5 ans				40 362	40 362
Total				75 270	75 270
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				458	458
- entre 1 et 5 ans				3 103	3 103
Total				3 561	3 561

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	83 529
45 à 54 ans	11 à 20 ans	55 264
35 à 44 ans	21 à 30 ans	32 848
moins de 35 ans	plus de 30 ans	6 643
Engagement total		178 284



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Hypothèses de calculs retenues

Départ volontaire à 62 ans
Droits accumulés avec projection salariale
Rotation lente - Taux d'actualisation 1,50%

Une étude actuarielle effectuée par Arial CNP Assurances valorise le passif social de l'Entreprise ART INDUSTRIE BOURGOGNE à 178 284 euros.

Un versement volontaire pour provision IFC a été fait sur l'exercice pour un montant de 100 000 euros.



[Signature]

ART INDUSTRIE BOURGOGNE
Société par actions simplifiée au capital de 180 000 euros
Siège social : 5 route de Demigny - 71530 FRAGNES
RCS CHALON SUR SAONE 397 641 648

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 20 DECEMBRE 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 247 951 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes	200 000 euros
- Le solde au compte "autres réserves"	47 951 euros

Total égal au bénéfice de l'exercice :	247 951 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2016 : 100 000 euros
Exercice clos le 30 juin 2017 : 100 000 euros
Exercice clos le 30 juin 2018 : 200 000 euros

Certifié conforme
Le Président





FIDACT

Société Inter-Barreaux d'Avocats
www.fidact-avocat.fr

Cabinet de Chalon-sur-Saône

Alain BALLET

✉ : mb@avocatsel.com

Arnaud MASUÉ

✉ : mb@avocatsel.com

Cabinet de Tournus

Thierry CLAIRE

✉ : tclaire@fidact-avocat.fr

Anne DESORMEAUX

✉ : adesormeaux@fidact-avocat.fr

Droit fiscal

Droit des Sociétés

Fusion acquisition

Vente de fonds de commerce

Transmission d'Entreprise

Droit des affaires et de la concurrence

Entreprises en difficulté

Droit bancaire

Droit social

Droit commercial

Droit de la famille

Contentieux commercial

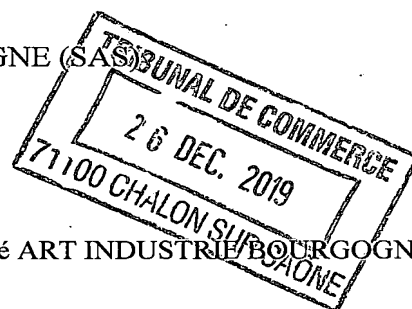
*Grefe du Tribunal de commerce
de CHALON SUR SAONE
4 Rue Emiland Menand
71100 CHALON SUR SAONE*

Le 23 décembre 2019

N/Réf. : 07.00234/AB/CV

Affaire : ART INDUSTRIE BOURGOGNE (SAS)

Dépôt des comptes annuels



Mesdames,

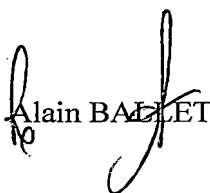
Je vous adresse ci-joint concernant la société ART INDUSTRIE BOURGOGNE :

- 1 exemplaire du bilan au 30 juin 2019,
- 1 exemplaire du rapport général du commissaire aux comptes,
- 1 exemplaire de la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée,
- 1 chèque de 45,73 Euros libellé à votre ordre.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser votre certificat de dépôt à **71100 CHALON SUR SAONE – 6, Rue de la Trémouille.**

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Mesdames, l'expression de mes sentiments distingués.


Alain BALLET

6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE
Tél. 03 85 46 92 70 – Fax. 03 85 46 92 71

13 rue des Tonneliers – BP 48
71700 TOURNUS
Tél. 03 85 51 75 08 – Fax. 03 85 51 28 13

SELARL AU CAPITAL DE 480 000 € - RCS MACON 480 063 106 00011 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 66 480 063 106



